



REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FLINES-LEZ-RACHES**

Le Conseil Municipal s'est réuni le 11 avril 2024, suite à la convocation du 05 avril 2024, en salle des mariages, sous la présidence de Madame Annie GOUPIL, Maire.

Etaient présents : MM. Annie GOUPIL, Annie MONNIER, Jean-Paul COPIN, Simon LESUR, Fanny CHRETIEN, Philippe MARTIN, Carine OLEJNICZAK, Philippe POLLET, Jean-Marie TRICOT, Pierre DHINAUT, Nicole ROGER, Pierrette LOQUET, Pierre DESCATOIRE, Christelle LAMBERT, Jimmy JAWOROWSKI, Noëllie RAPISARDA, Betty CAREJE, Stanis TERESIAK

Etaient excusés :

Muriel DOUDOK, Adjointe au Maire, excusée, donne pouvoir à Simon LESUR
Annie BUTRUILLE, Conseillère Municipale, excusée, donne pouvoir à Jean-Paul COPIN
Charafa BEN LEBSIR, Conseillère Municipale, excusée, donne pouvoir à Annie MONNIER
Jennifer LETOT, Conseillère Municipale, excusée, donne pouvoir à Betty CAREJE
Jean-Jacques MARTINACHE, Conseiller Municipal, excusé, donne pouvoir à Noëllie RAPISARDA
Séverine TATENCLOUX, Conseillère Municipale, excusée, donne pouvoir à Carine OLEJNICZAK

Etaient absents : Yves FAUQUETTE, Sylvie LOWYS, Christophe DUMOULIN, Jérôme DENEUVILLERS, Georges POT

<u>Nombre de conseillers</u> :	En exercice :	29
	Présents :	18
	Excusés :	6
	Absents :	5

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Philippe MARTIN est désigné secrétaire de séance.

Objet : SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS D'ANIMATION

Le Conseil Municipal,

- Vu l'article L. 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir pris connaissance de la note de synthèse remise avec l'ordre du jour et après en avoir délibéré, à l'unanimité, soit 22 voix (Madame LAMBERT et Monsieur TRICOT n'ont pas pris part au vote)

1) arrête le montant de la subvention qui sera accordée aux associations d'animation pour l'année 2024 conformément au tableau ci-dessous :

ANIMATION		
Artisans et Commerçants Flinois (ACF)	300,00 €	
Comité des Fêtes		En attente résultats A.G.
Société des Loisirs du Cattelet	1 770,00 €	
Confettiz	0,00 €	dossier non remis
Move Dance	0,00 €	dossier non remis
Amis du Cattelet	0,00 €	dossier non remis
Club Gymnique Flinois	300,00 €	
Amis de Montreuil	1 390,00 €	
La Touche Flinoise	330,00 €	
Société de Chasse	0,00 €	dossier non remis
Rando Flines	250,00 €	
Gym Club	500,00 €	
Coyotte Country Club du cattelet	360,00 €	
SDO (Sport Auto Flinois, ...)	0,00 €	dossier non remis
Games of Flines	300,00 €	
La boîte à outils	0,00 €	pas de demande
La Plume libre	100,00 €	
	5 600,00 €	

2) dit que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2023 – compte 6574.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois dès transmission au représentant de l'Etat et sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Le secrétaire de séance,

Signé

Philippe MARTIN



Fait et délibéré en séance
Pour copie conforme

Le Maire,

Signé

Annie GOUPIL